



PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 38 – MAI 2017

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE des TERRITOIRES

Arrêté du 15 mai 2017. Modification de l'arrêté du 13 février 2017 relatif à la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

PREFECTURE de la SARTHE

DRLP

Arrêté du 19 mai 2017. Modification de l'arrêté du 30 août 2016 instituant les bureaux de vote dans les communes du département pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018



PRÉFET DE LA SARTHE

**Direction Départementale
des Territoires de la Sarthe
Service Économie Agricole**

Arrêté du **15 MAI 2017**

OBJET : Modification de l'arrêté du 13 février 2017 relatif à la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

**Le PRÉFET DE LA SARTHE,
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R 313-1 à R 313-8 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, notamment ses articles 1 et 4 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 février 2017 relatif au renouvellement de la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture ;
- VU** l'avis du Directeur Départemental des Territoires ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

A R R E T E

Article 1^{er} – La composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, placée sous la présidence du préfet ou de son représentant, est modifiée comme suit :

- **représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles** à vocation générale habilités en application de l'article 1er du décret n° 90-187 du 28 février 1990 modifié par le décret n° 2000-139 du 16 février 2000 et par le décret n° 2012-838 du 29 juin 2012 relatif aux élections aux chambres d'agriculture :

au titre de la FDSEA - JA :

titulaire : M. Bernard BELLANGER, La Cartellerie, 72550 Chauffour-Notre-Dame
1^{er} suppléant : Mme Isabelle LEBALLEUR, Le Haut Coudray, 72700 Pruillé-le-Chétif
2^{ème} suppléant : M. Jean-Marie LHOMMEAU, Villebreton, 72700 Pruillé-le-Chétif

titulaire : M. Cédric LANDREIN, Bourbeillon, 72110 Ruperroux-le-Coquet
1^{er} suppléant : M. Ghislain DE VIRON, La Rousselière, 72110 Ruperroux-le-Coquet
2^{ème} suppléant : M. Laurent BORDEAU, Les Bellangeries, 72540 Vallon sur Gée

titulaire : M. Olivier LAUNAY, Le Jardin, 72290 Souigné-sous-Ballon
1^{er} suppléant : M. Denis PINEAU, La Courans, 72510 Requeil
2^{ème} suppléant : M. Michel DAUTON, La Roterie, 72300 Parcé-sur-Sarthe

titulaire : M. Romain POTIER, 16 route de Ballon, 72 170 Maresché
1^{er} suppléant : M. Etienne LEMARIE, La Grande Bellangerie, 72 400 La Bosse
2^{ème} suppléant : M. Matthieu LENOIR, Les Ripaudières, 72 150 Villaines sous Lucé

Titulaire : M. Guillaume GARREAU, La Touche, 72 540 EPINEU LE CHEVREUIL ;
1^{er} suppléant : M. Olivier HUART, L'Aumonière, 72350 Brûlon
2^{ème} suppléant : M. Frédéric DEFFAY, Les Charbonneries, 72 150 MONTREUIL LE HENRI.

• **représentant des fermiers-métayers :**

titulaire : M. Didier BOUTTIER, La Pivardière, 72150 St Vincent du Lorouer
1^{er} suppléant : M. Emeric MANCEAU, Le Colombier, 72500 Dissay sous Courcillon
2^{ème} suppléant : M. Michel ROUX, La Testrie, 72500 Jupilles

• **représentant des propriétaires agricoles :**

titulaire : Mme Jacqueline MANCEAU, Valencin, 72500 Dissay sous Courcillon
1^{er} suppléant : M. Eugène FERRAND, 1 rue Dom Delatte, 72300 Solesme
2^{ème} suppléant : M. Gérard LEROUX, 14 rue de la libération, 72170 Doucelles

• **deux représentants de la distribution des produits agroalimentaires, dont un au titre du commerce indépendant de l'alimentation :**

titulaire : M. Claude MORIN, Faverolles, 72600 NOUANS
suppléant : M. Saïd CHABANE, Valmer, 72400 CHERRE

titulaire : M. Boris KECHIDA, SAS AUCHAN, ZAC du Moulin aux Moines, 72650 LA
CHAPELLE SAINT AUBIN
suppléant : M. Jean-Philippe GALAND, SAS Blanchard, 2 allée du Perquoi, 72560 CHANGE

Article 2 : Ces nouveaux membres sont désignés pour la durée restant à courir du mandat de 3 ans visé à l'article 6 de l'arrêté du 13 février 2017.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le PREFET,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas QUILLET



PREFET DE LA SARTHE

PREFECTURE DE LA SARTHE
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau de la Réglementation Générale
et des Elections

Arrêté du 19 MAI 2017

OBJET : modification de l'arrêté du 30 août 2016 instituant les bureaux de vote dans les communes du département pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

LE PREFET DE LA SARTHE
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral, notamment les articles L.17 et R.40,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales,

Vu l'arrêté du 30 août 2016 instituant les 609 bureaux de vote dans les communes du département pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018,

Vu l'arrêté du 4 avril 2017 modifiant le nombre de bureaux de vote sur le département de la Sarthe à 610 bureaux de vote,

-**Vu** le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

-**Vu** le décret du 16 février 2017 nommant M. Nicolas QUILLET, Préfet de la Sarthe,

-**Vu** la circulaire ministérielle du 11 mai 2017 relative à l'organisation de l'élection législatives des 11 et 18 juin 2017,

- **Vu** l'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 portant délégation de signature à Mr Thierry BARON, Secrétaire général de la préfecture,

- **Vu** les demandes de Monsieur le maire de Degré ;

- **Considérant**, qu'il y a lieu de modifier à la demande de la commune de Degré le lieu de son bureau de vote ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

A R R E T E

Article 1 : A titre exceptionnel, l'emplacement du bureau de vote de la commune de Degré pour le second tour des élections législatives du 18 juin 2017 est modifié comme suit :

- Salle polyvalente, le pré martin, route du Mans

Article 2 Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, Monsieur le Maire de Degré sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché aux lieux et places habituels.

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général**



Thierry BARON